Communiqué de presse : Le nombre de césariennes varie fortement d'un hôpital à l'autre - 08/11/2016

En tant que membre du Conseil d'Administration du Centre fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE), l'Agence Intermutualiste (AIM) a reçu le rapport du KCE intitulé « Césariennes planifiées : quelles conséquences pour la santé de la mère et de l'enfant ? ». Dans le prolongement de ce rapport, l'AIM révèle le pourcentage de césariennes par maternité.

Les chiffres de l'AIM indiquent que le taux de césariennes en Belgique oscille autour de 21 %, un chiffre satisfaisant à l'échelle européenne. En revanche, de grosses différences s'observent d'un hôpital à l'autre : le chiffre varie de 11,8 % à 32,9 %. Cette fluctuation est trop forte, même lorsqu'on exclut les chiffres relatifs aux centres de référence pour les cas complexes et les différences de caractéristiques des populations hospitalisées. Il est essentiel de disposer d'un relevé détaillé des raisons qui conduisent à la pratique d'une césarienne afin de réduire cet écart entre les maternités à l'avenir.

Les chiffres de l'AIM montrent de grandes différences entre hôpitaux
En Belgique, le pourcentage de césariennes se situe autour de 21,0 % (2014 : 20,6 % en Flandre, 22,4 % en Wallonie et 20,0 % en Région bruxelloise). En 1985, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) préconisait de limiter le taux de césariennes à 10 à 15 %. En 2015, la recommandation a été mise à jour : ne pas se focaliser sur un pourcentage de césariennes, mais réserver cette technique aux indications médicales justifiées. Dans ce contexte, le score de la Belgique est satisfaisant, bien qu'il soit clair qu'il ne peut continuer à grimper.

Il est à signaler que d'importantes différences entre hôpitaux (de 11,8 % à 32,9 %, voir tableau en annexe) s'observent dans toutes les régions de Belgique. Cet écart d'une maternité à une autre est trop prononcé. Ce phénomène peut parfois s'expliquer facilement : le nombre de césariennes est plus élevé dans les centres de référence pour des cas plus complexes ou dans des hôpitaux universitaires. Cependant, même en excluant ces chiffres, la différence entre certaines maternités reste trop importante.

Vers des césariennes « à la demande »
Une césarienne est une intervention chirurgicale qui peut sauver la vie de la mère et de l'enfant lorsque l'opération est pratiquée pour des raisons médicales clairement définies. Dans son étude sur les césariennes planifiées, le Centre fédéral d'expertise (KCE) constate en revanche que cette intervention est devenue de plus en plus routinière ces 30 dernières années et est réalisée, à la

demande même des futurs parents, pour des raisons personnelles et sans cause médicale. Certaines gynécologues suggèrent également d'opter pour une césarienne, car cette procédure peut être intégrée plus facilement dans leur agenda.

Une césarienne sans indication médicale n'a aucun effet bénéfique pour la santé, au contraire
Rien ne prouve que les césariennes sans indication médicale ont des effets n'étant pas sans risque pour la santé de la mère et/ou de l'enfant. De plus en plus de publications en dénoncent même les conséquences négatives à court et long terme. Une grande partie des risques existants étant liés aux conséquences d'une césarienne pour le déroulement des grossesses ultérieures.

Importance du relevé des justifications et de la publication d'informations détaillées
Selon le KCE, la sensibilisation est essentielle, aussi bien pour les prestataires de soins que pour les (futurs) parents.

- Le relevé détaillé des raisons qui conduisent à la pratique d'une césarienne, effectué par les prestataires de soins, doit conduire à terme à une réduction des fluctuations non explicables en Belgique.
- La publication du nombre de césariennes par maternité représente également une source d'information importante afin de sensibiliser les (futurs) parents. Ceux-ci doivent recevoir des informations claires concernant les risques liés aux différents modes d'accouchement pour la mère et l'enfant afin de pouvoir évaluer les avantages et les risques.

Annexe : Évolution du taux de césariennes par maternité 2006-2014

Contact presse AIM
Katrien De Weirdt | Dr Bart Demyttenaere Porte-parole pour le compte de l'AIM
T 02 515 05 12 | G 0470 27 58 79 | E katrien.deweirdt@socmut.be

À propos du rapport du KCE « Césariennes planifiées : quelles conséquences pour la santé de la mère et de l'enfant ? »
Lien vers le rapport :
https://kce.fgov.be/fr/press-release/césariennes-ce-que-les-futurs-parents-doivent-savoir

---

P.-S.

- Évolution du taux de césariennes par maternité 2006-2014